

## **Brève: Le diocèse de Créteil maintient les célébrations de la messe traditionnelle à Saint-Maur et à Saint-Maurice**

**Author** : Summorum Pontificum

**Categories** : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [In memoriam](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date** : 27 novembre 2021

[Denis Sureau indique sur le Forum Catholique](#) que Mgr Dominique Blanchet vient de publier un décret maintenant en l'état les paroisses où sont célébrées les messes traditionnelles dans son diocèse et nommant l'abbé Pichon, FSTB, délégué en charge de l'application du Motu Proprio.

La messe traditionnelle sera donc toujours célébrée

- **à l'église Saint-André de Saint-Maurice** (où elle a toujours été célébrée par les prêtres des prêtres du diocèse (sans rupture après le Concile), puis par un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre pendant une dizaine d'années) par des prêtres de la Fraternité Saint-Thomas Becket (en charge la paroisse depuis 2010).
- **à l'église Notre-Dame du Rosaire à Saint-Maur des Fossés** par des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre (depuis 2008).

[Communiqué du diocèse](#)